



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE – VOIE SACREE

43 rue du Rattentout
55320 DIEUE SUR MEUSE

Tel : 03.29.85.73.90

Email : contact@valdemeuse.fr

Site internet : www.valdemeusevoie sacree.com

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2019

Présenté le 10 décembre 2020 en conseil communautaire

AMBLY SUR MEUSE

ANCEMONT

BELRUPT EN
VERDUNOIS

DIEUE SUR MEUSE

DUGNY SUR MEUSE

GENICOURT SUR
MEUSE

HEIPPES

JULVECOURT

LANDRECOURT -
LEMPIRE

LEMMES

LES MONTHAIRONS

NIXEVILLE -
BLERCOURT

OSCHES

RAMBLUZIN -BENOITE
VAUX

RECOURT LE CREUX

RUPT EN WOEVRE

SAINT ANDRE EN
BARROIS

SENONCOURT LES
MAUJUY

SOMMEDIUE

LES SOUHESMES -
RAMPONT

SOUILLY

TILLY SUR MEUSE

VADELAINCOURT

VILLE SUR COUSANCES

VILLERS SUR MEUSE



Sommaire

Les indicateurs techniques	6
1. La collecte des déchets ménagers et assimilés	6
1.1. Le territoire desservi.....	6
1.2. Organisation de la collecte	8
1.3. Les tonnages collectés	16
2. Le traitement des déchets ménagers	20
3. Communication et prévention	21
4. Emploi : le personnel communautaire	21
Les indicateurs financiers	22
1. Coût de la collecte et du traitement.....	22
2. Modalités de financement.....	26
3. Matrice des coûts 2019	27
4. Coût global de fonctionnement du service	27

Objectifs du rapport

Le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les conditions dans lesquelles ce rapport est élaboré, il définit les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

La présentation de ce rapport est prévue par l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette disposition est issue de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Présentation du rapport au conseil communautaire dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Diffusion du rapport :

Les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée seront destinataires du présent rapport, qui sera mis à disposition du public.

Il est consultable sur le site internet de la Communauté de communes : www.valdemeusevoiesacree.com

SYNTHESE INTRODUCTIVE

PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN 2019

- Il n'y a pas eu d'évolution significative du service en 2019.

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

- L'ensemble des tonnages collectés reste stable :
 - Les variations sur le verre ne sont pas significatives (une collecte supplémentaire représente environ 3 kg/hab.),
 - Concernant la déchetterie, la répartition CCVMVS/CAGV se fait au prorata de la fréquentation ; les tonnages sont donc à considérer avec la plus grande prudence.

<i>En kg/hab. (population SINOE)</i>	2019	2018	2017
OMA	215	211	216
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	120	119	118
<i>Verre</i>	42	39	40
<i>Emballages et journaux</i>	53	53	58
Déchèterie	63	74	75

EVOLUTION DES COUTS

- Ordures ménagères résiduelles et recyclables : les coûts ont augmenté de 16 000 € HT (+ 3,5 %), du fait de l'actualisation annuelle des prix unitaires. Les recettes ont diminué, de 16 400 €, du fait de la baisse du tonnage recyclé et de la baisse des soutiens Adelphe.
- Déchèterie : les coûts des prestations augmentent de 51 900 € HT (+ 38 %), dus à la hausse des tonnages collectés et à l'évolution des prix de marché. Le reste à charge pour la codecom augmente, mais dans des proportions bien moins importantes (+ 2 800 €, soit 3,3 %).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

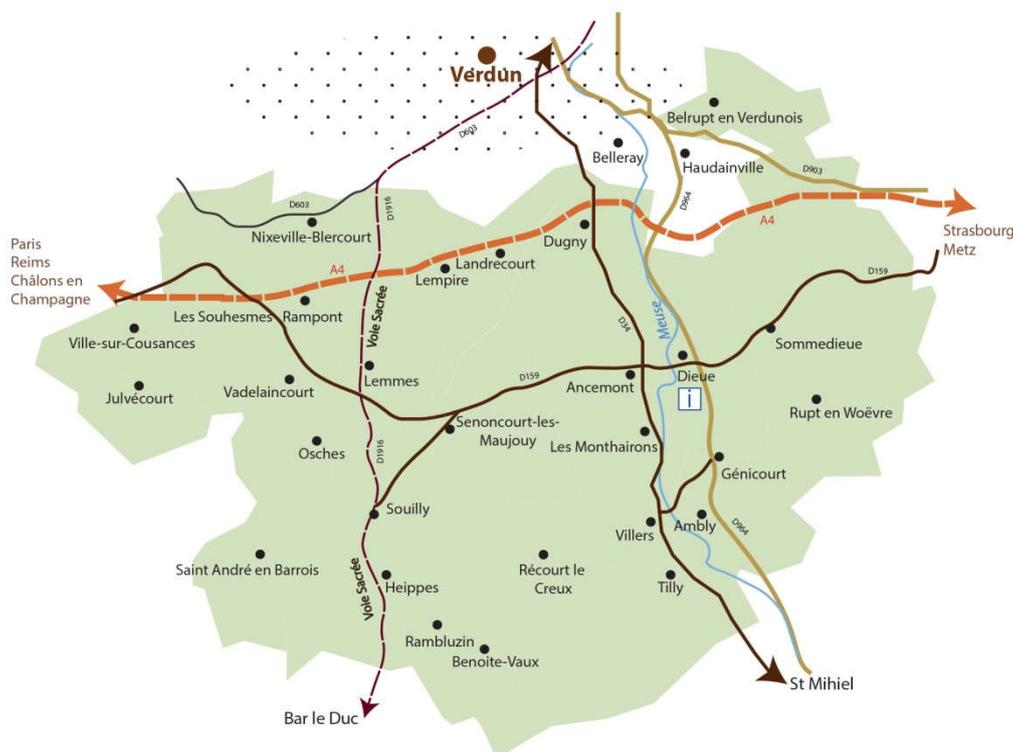
La Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

La compétence "traitement des déchets" a été transférée au SMET Meuse au 1er juin 2014, date de sa création, pour la partie du territoire correspondant à l'ex codecom Val de Meuse et Vallée de la Dieue et au 1^{er} janvier 2018 pour l'ex codecom Meuse Voie Sacrée.

1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée, issue de la fusion des Communautés de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, et de Meuse Voie Sacrée, a été créée par Arrêté Préfectoral avec date d'effet au 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe 25 communes.



Le nombre d'habitants collectés est de **9 145 habitants** sur la base d'une population hors double compte (référence : INSEE population légale 2015) :

COMMUNE	HABITANTS	COMMUNE	HABITANTS
AMBLY SUR MEUSE	255	RAMBLUZIN-BENOITE VAUX	100
ANCEMONT	562	RECOURT LE CREUX	78
BELRUPT EN VERDUNOIS	576	RUPT EN WOEVRE	302
DIEUE SUR MEUSE	1 447	SAINT ANDRE EN BARROIS	67
DUGNY SUR MEUSE	1 294	SENONCOURT LES MAUJUY	90
GENICOURT SUR MEUSE	285	SOMMEDIÈUE	965
HEIPPES	75	LES SOUHESMES-RAMPONT	346
JULVECOURT	60	SOUILLY	439
LANDRECOURT-LEMPIRE	208	TILLY SUR MEUSE	293
LEMMES	244	VADELAINCOURT	83
LES MONTHAIRONS	390	VILLE SUR COUSANCES	139
NIXEVILLE-BLERCOURT	489	VILLERS SUR MEUSE	304
OSCHES	54		

La population estimée par SINOE en 2019 est de 9 157 habitants. Elle sert aux calculs des ratios de déchets par habitant en 2019 (hors déchetterie).

1.2. ORGANISATION DE LA COLLECTE

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Collecte en porte-à-porte, dans les bacs mis à disposition par la Communauté de communes



DECHETERIE DE LA GRIMOIRE

Déchèterie intercommunale, accessible également aux habitants de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun



RECYCLAGE

Collecte en apport volontaire aux points tri, selon 2 flux : verre / corps plats



Collecte en porte-à-porte des corps creux, dans des sacs jaunes de 100 L mis à disposition par la Communauté de communes



DECHETS VERTS

Micro-plateformes de compostage



L'organisation de la gestion des déchets est régie selon le règlement du service de collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative.

Ce règlement définit :

- les conditions et les modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes.

- les conditions d'établissement de la facturation du service d'enlèvement des ordures ménagères : la redevance incitative.

A noter que pour la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, le Président ne dispose pas du pouvoir de police. Ainsi, le règlement de service relève pour partie des décisions organisationnelles et financières de la codecom, et pour l'autre partie du pouvoir de police de chaque maire.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AU PORTE-A-PORTE



La collecte des déchets en porte à porte est confiée à un prestataire de service. Elle est réalisée de façon hebdomadaire. Les déchets doivent être déposés en sacs dans les bacs pucés distribués par la Communauté de communes (depuis le 1^{er} janvier 2013).



En cas de surplus, des sacs rouges de 110 litres peuvent être déposés et collectés à côté du bac (à acheter auprès de la Communauté de communes et de certaines mairies).

	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	1 fois par semaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	36 369 km	1 342 h

JOURS DE COLLECTE	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
COMMUNES	AMBLY BELRUPT-EN-VERDUNOIS DIEUE-SUR-MEUSE GENICOURT-SUR-MEUSE RUPT-EN-WOEVRE SOMMEDIÈUE	HEIPPES JULVECOURT LANDRECOURT-LEMPIRE LEMMES NIXEVILLE-BLERCOURT OSCHES ST-ANDRE-EN-BARROIS LES SOUHESMES- RAMPONT SOUILLY VADELAINCOURT VILLE-SUR-COUSANCES	ANCEMONT DUGNY-SUR-MEUSE LES MONTHAIRONS RAMBLUZIN- BENOITE VAUX RECOURT-LE-CREUX SENONCOURT-LES- MAUJUY TILLY-SUR-MEUSE VILLERS-SUR-MEUSE

Remarque :

Il n'y a eu aucun accident lors de la collecte des ordures ménagères.

COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE

La collecte sélective, qui existe depuis 2001, se fait au porte-à-porte dans des sacs jaunes depuis le 1^{er} janvier 2018, uniquement pour les **corps creux** : emballages en métal (conserves, cannettes...), briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe), flaconnages plastiques.

	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE
CORPS CREUX	1 fois par quinzaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	8 901 km	413 h

La collecte se fait le lundi, en alternance semaine paire – semaine impaire :

SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
AMBLY	ANCEMONT
DUGNY-SUR-MEUSE	BELRUPT-EN-VERDUNOIS
GENICOURT-SUR-MEUSE	DIEUE-SUR-MEUSE
HEIPPES	LES MONTHAIRONS
JULVECOURT	RAMBLUZIN-BENOITE VAUX
LANDRECOURT-LEMPIRE	RECOURT-LE-CREUX
LEMMES	SENONCOURT-LES-MAUJUY
NIXEVILLE-BLERCOURT	SOMMEDIÈUE
OSCHES	TILLY-SUR-MEUSE
RUPT-EN-WOEVRE	VILLERS-SUR-MEUSE
ST-ANDRE-EN-BARROIS	
LES SOUHESMES-RAMPONT	
SOUILLY	
VADELAINCOURT	
VILLE-SUR-COUSANCES	

COLLECTE SELECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective des autres déchets recyclables, se fait par apport volontaire aux points tri. Ceux-ci sont collectés en 2 flux :

- **Corps plats** : papiers (journaux, magazines, prospectus, courriers, annuaires...), et petits cartons.
- **Verre** : bouteilles, pots et flacons.

	NOMBRE DE CONTENEURS	FREQUENCE DE COLLECTE	PRESTATAIRE	CONTRAT	DISTANCE PARCOURUE	TEMPS DE COLLECTE
VERRE	66	Toutes les 3 semaines	CITRAVAL	01/01/2018 au 31/12/2022	10 294 km	345 h
CORPS PLATS	57	1 fois par semaine	ECO-DECHETS	01/01/2018 au 31/12/2022	25 784 km	728 h

CONSIGNES DE TRI

CORPS CREUX



Briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons en plastique rigide

CORPS PLATS



Emballages en carton



Journaux, Magazines



Catalogues, Annuaire



Publicités, Prospectus



Courriers, Lettres



Enveloppes



Autres papiers

VERRE



Bouteilles en verre



Bouteilles, pots et bocaux en verre

Remarque : Il n'y a pas eu d'accident lors des collectes de corps creux, ni sur le centre de tri.
(donnée non connue pour la collecte des corps plats)

DECHETERIE ET ENCOMBRANTS

La déchèterie de la Grimoirie est située sur le territoire de Belrupt-en-Verdunois, près de la zone commerciale d'Haudainville. Elle est gérée en régie depuis le 1^{er} décembre 2007. Ce site appartient à la Société SOVAMEUSE qui le loue à la Communauté de communes.

Elle est accessible aux habitants de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée et de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, soit un bassin de vie de 36 426 habitants (population SINOE). La déchèterie est également ouverte aux petits professionnels, mais uniquement de la Communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

Le dépôt des déchets est autorisé dans la limite de 4 mètres cube par semaine. Au-delà, un tarif de 44,85 € est appliqué par mètre cube supplémentaire déposé.



HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI	De 13h30 à 17h30
MERCREDI	De 13h30 à 17h30
JEUDI	De 13h30 à 17h30
VENDREDI	De 13h30 à 17h30
SAMEDI	De 9h à 12h De 13h30 à 17h30
DIMANCHE	De 9h à 12h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

FREQUENTATION : La déchèterie a accueilli 53 466 visiteurs en 2019, répartis comme suit :

- CC Val de Meuse – Voie Sacrée : 15 816, soit 29,58 %,
- CA du Grand Verdun : 37 650, soit 70,42 %.

DECHETS ACCEPTES :

- Encombrants
- Bois
- Cartons
- Gravats
- Métaux et ferraille
- Batteries
- Piles
- Electroménager, appareils électriques et électroniques (D3E)
- Ampoules à économies d'énergie et néons
- Déchets dangereux : peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires... (DDS)
- Huiles de vidange
- Huiles végétales
- Textiles
- Déchets verts (uniquement pour les habitants du Grand Verdun)

Ne sont pas acceptés : papiers, pneus, amiante.

RECYCLERIE

La Communauté de communes a mis en place une Recyclerie afin d'éviter l'élimination d'objets devenus inutiles que l'on peut valoriser ou réutiliser. Cela concerne du mobilier, des outils, des métaux et matériaux de réemploi, de la vaisselle, des textiles, etc. Selon la nature de la réutilisation ou du recyclage, les objets devenus inutiles sont orientés vers un atelier de réparation, une association spécialisée, une filière de traitement spécifique, une association humanitaire ou caritative, une entreprise de réinsertion, etc.

DECHETS VERTS



Apport volontaire des déchets verts sur les micro-plateformes de compostage

L'objectif est de détourner du circuit des déchets ménagers les produits issus de la tonte des pelouses et de l'élagage pour des raisons économiques et écologiques.

- à BELRUPT : les usagers ne sont pas autorisés à accéder directement au site. Ils sont invités à déposer leurs sacs devant l'atelier communal derrière la mairie pour être ensuite acheminés par l'employé de la commune sur le site,
- à SOMMEDIÈUE (à proximité de la zone de la Belle-Hélène) : l'accès au site est possible les vendredis après-midi (14 h – 18 h) ou sur rendez vous pour les gros volumes. En dehors de ces horaires, les usagers sont invités à déposer les petits volumes en sacs à l'entrée du site, à l'emplacement indiqué.
- à DUGNY : les dépôts se font dans des bennes agricoles situées le long du quai de l'ancienne gare. Il est essentiel de respecter les consignes : benne « tonte » et benne « branchages ». L'accès à la plateforme de compostage est interdit. Du compost et du broyat sont stockés à l'entrée pour ceux qui veulent en récupérer.
- Dans de nombreuses communes du territoire, des dispositifs similaires sont en place, même s'ils n'ont pas la forme d'une plateforme de compostage. Ils sont gérés localement.

Sur les sites de Dugny et Sommedieue, le fonctionnement (tri, broyage...) est assuré par l'équipe technique d'intervention de la Communauté de communes. Sur les autres sites, le fonctionnement est assuré par les services techniques des communes.

A noter l'acquisition d'un broyeur à végétaux en 2011 par la Communauté de communes afin de valoriser en compost et broyat les produits accueillis sur les plateformes. Il est possible de récupérer du compost et du broyat sur le site de Sommedieue pendant les horaires d'ouverture.

Le compost et le broyat des sites de Belrupt et Sommedieue sont mis à disposition des usagers ou utilisés par la commune.

Textiles usagés : des bornes de collecte des textiles, du linge de maison et des chaussures sont installées sur le territoire.

Sur le territoire de l'ex CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, les bornes sont gérées par le SMET Meuse, qui a signé une convention avec l'éco-organisme EcoTLC (filiale REP). Les bornes sont collectées par Verdun Chantiers, et les textiles sont triés et valorisés par Vosges TLC.

Sur le territoire de l'ex CC Meuse Voie Sacrée, les conventions, quand elles existent, ont été signées par les communes : Landrecourt – Lempire avec l'association Verdun chantiers.

Emplacement des bornes textiles	
Déchèterie	
Ancemont	Point tri rue de la Gare
Dieue	Point tri face à la maison des associations
Dugny	Point tri rue Raymond Parmentier
Génicourt	Point tri face à la rue Basse
Landrecourt	Cour de la mairie
Lempire-aux-Bois	Point tri chemin de Lemmes
Sommedieue	Point tri de la Belle-Hélène

La collecte des piles : organisée dans les mairies, des commerces, les écoles, les services publics. Elles sont regroupées sur la déchèterie, et dirigées vers la filière de recyclage grâce à une convention avec Corepile.

La collecte des cartouches d'imprimantes des particuliers : collectées au siège de la Communauté de communes, elles sont ensuite acheminées à l'école de Dieue-sur-Meuse, pour la fédération des maladies orphelines.

Les déchets de soins :

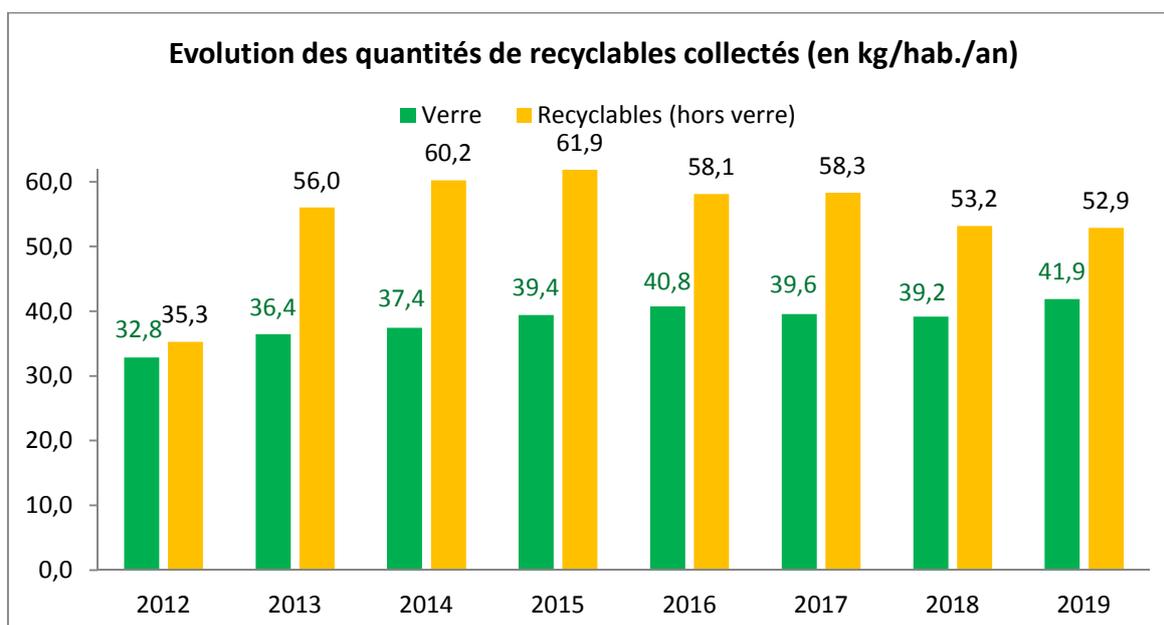
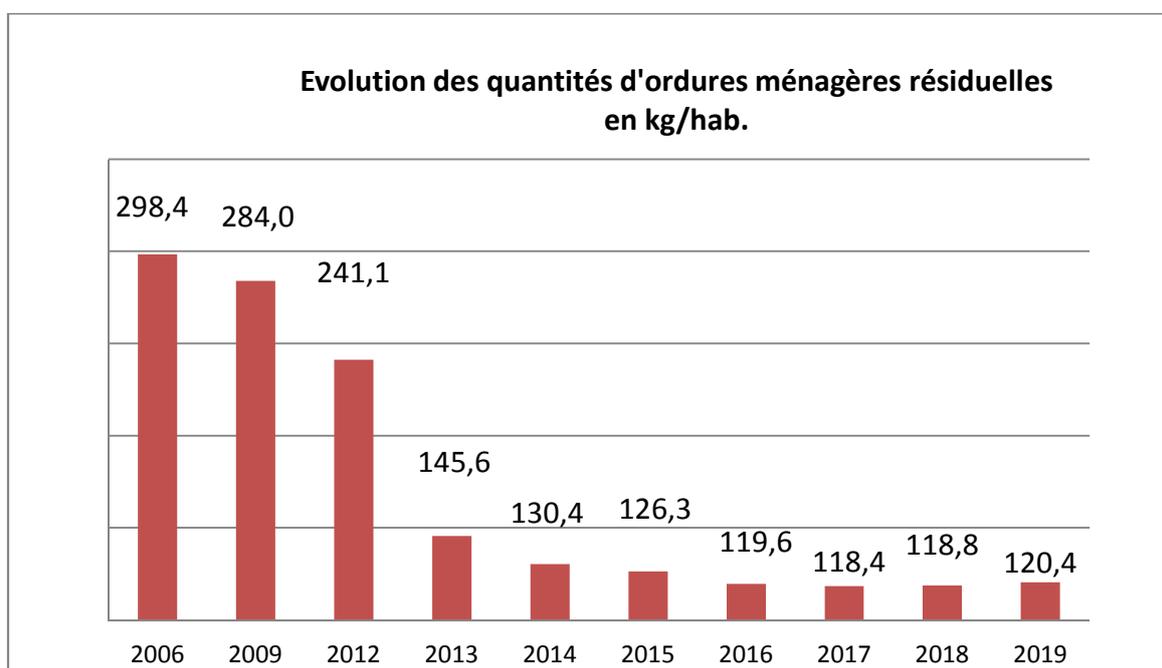
La société MEDICAL SERVICES dont le siège social se situe sur la zone économique d'HAUDAINVILLE a mis en place un service de collecte de ces déchets. Pour cela, les usagers doivent s'adresser à leur pharmacie habituelle et le fonctionnement est le suivant :

- dans les pharmacies ayant passé un contrat avec MEDICAL SERVICES, les usagers peuvent déposer leurs conteneurs pleins et recevoir en échange un vide, ce service est gratuit. C'est le cas de la pharmacie installée sur le territoire communautaire.
- dans d'autres pharmacies, les usagers doivent acheter un code barre et un conteneur, puis déposer le conteneur plein dans une borne automatique de collecte des déchets de soins sis devant l'immeuble de MEDICAL SERVICE.

A noter la mise en place d'une REP (responsabilité élargie des producteurs) en 2011. Les producteurs doivent s'organiser pour financer et mettre en place un système de collecte et de traitement une fois leurs produits devenus des déchets. La réglementation prévoit que « en l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique les pharmacies et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de collecter gratuitement les déchets de soins perforants produits par les patients en auto-traitement ».

1.3. TONNAGES COLLECTES

EN TONNES	2019	2018	EVOLUTION 2019/2018
OMR	1 102,96	1 095,08	+0,71 %
VERRE	383,35	361,21	+ 6,13 %
CORPS CREUX	137,51	133,85	+ 2,73 %
CORPS PLATS	346,79	356,67	- 2,77 %
TOTAL SELECTIF (HORS VERRE)	484,30	490,52	- 1,27 %
TOTAL (TONNES)	1 970,61	1 946,81	+1,20 %
TOTAL (KG/HAB.)	215,2	210,7	+2,14 %



Commentaires :

- OMR : on constate une stabilisation des tonnages depuis 2016, entre 118 et 120 kg/hab./an
- Verre : les tonnages sont stables depuis 2015, entre 39 et 42 kg/hab./an
- Sélectif : alors que de 2014 à 2017, les tonnages étaient élevés, entre 58 et 62 kg, ils ont baissé à 53 kg/hab./an en 2018 et 2019. Contrairement à ce que ces chiffres semblent montrer, ces résultats montrent une amélioration du geste du tri par les usagers. En effet, ce sont les erreurs de tri, et donc les refus, qui ont fortement diminué (cf. graphique page suivante).

MATERIAUX	TONNES RECYCLEES EN 2019	TONNES RECYCLEES EN 2018	CONTRATS AVEC LES FILIERES DE RECYCLAGE
VERRE	372,99	361,21	O-I MANUFACTURING
ACIER	24,90	34,94	ARCELOR MITTAL
ALUMINIUM	2,00	3,76	REGEAL AFFIMET
BRIQUES ALIMENTAIRES (ELA)	10,00	20,57	REVIPAC / LUCART
CARTONNETTES (EMR)	75,75	93,73	REVIPAC / SAICA PAPER FRANCE
GROS DE MAGASIN	45,98	55,17	PAPREC
PAPIERS	179,01	186,50	PAPREC
PLASTIQUES	61,02	69,21	VALORPLAST
TOTAL (HORS VERRE)	398,66	463,88	

Commentaires :

- En 2018, nous avons bénéficié d'un surplus de matériaux recyclés du fait de l'écoulement des stocks de notre ancien centre de tri de Maxival, pour un total de 46,40 T.
- A contrario, en 2019 le centre de tri de Paprec a été arrêté en novembre pour réaliser les travaux nécessaires au tri des nouveaux matériaux (extension des consignes de tri). Le mois de décembre a également été perturbé le temps d'effectuer les réglages de la chaîne de tri.
- La vente des papiers et des cartons a été problématique, en raison d'une faible demande liée à la conjoncture mondiale, et en particulier la décision de la Chine de réduire ses importations.

Taux de refus :

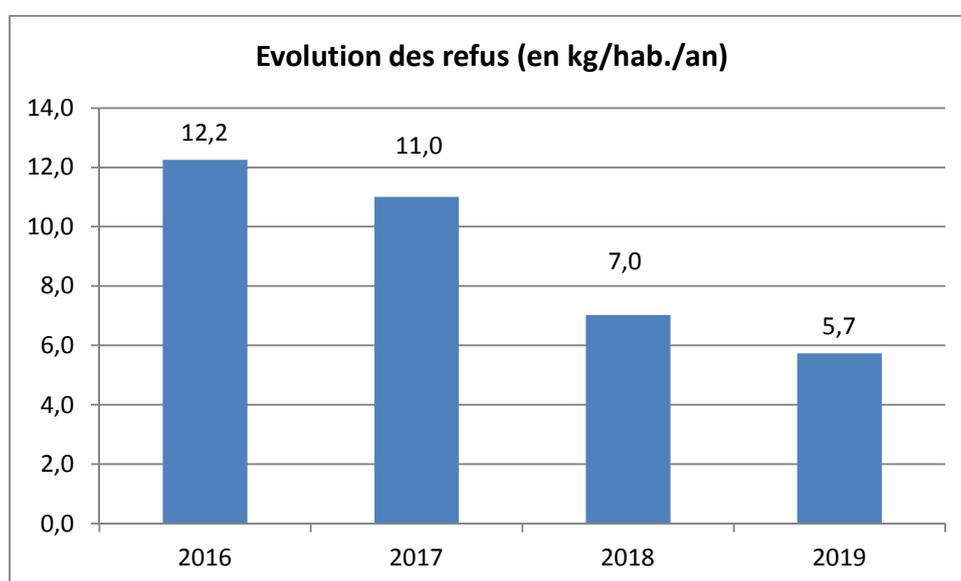
Après la collecte sélective, un échantillon est prélevé et analysé. Les déchets sont triés par matériaux et pesés. Cela permet d'établir la répartition des différents matériaux, mais aussi de mesurer la part d'erreurs de tri (= refus), en se basant sur les résultats des deux dernières années. Ces déchets non recyclables auraient dû être jetés avec les ordures ménagères ou apportés en déchèterie. Le taux de refus annuel est calculé sur la base de 18 caractérisations (9 sur les corps creux et 9 sur les corps plats).

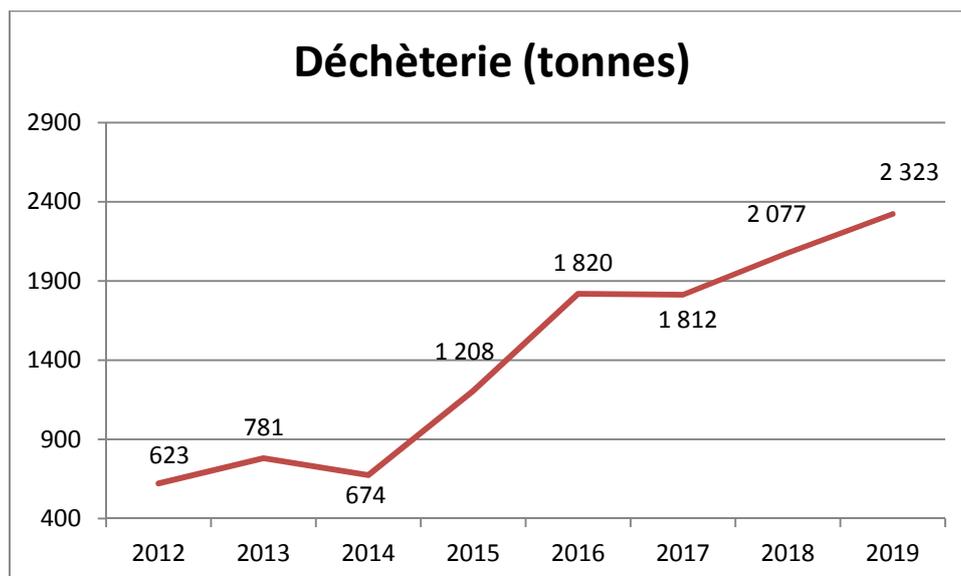
Moyenne des taux de refus :

- **corps creux : 14,42 %**
- **corps plats : 6,23 %**

52,51 tonnes d'erreurs de tri en 2019 soit 5,74 kg par habitant

A noter que ces résultats sont très encourageants, puisque les taux de refus baissent significativement par rapport à 2018.





NB : Les usagers de la CAGV ont accès à la Grimoire depuis mars 2015.

	2019	2018	EVOLUTION 2019/2018
FREQUENTATION	53 466 VISITES	53 914 VISITES	↓ - 0,8 %
ENCOMBRANTS / TOUT-VENANT	1 005,91 T	749,99 T	↑ + 34,1 %
GRAVATS	317,24 T	307,22 T	↑ + 3,3 %
BOIS	372,37 T	333,16 T	↑ + 11,8 %
DECHETS VERTS	370,90 T	429,37 T	↓ - 13,6 %
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)	76,69 T	86,54 T	↓ - 11,4 %
CARTONS	67,84 T	70,90 T	↓ - 4,3 %
METAUX	100,37 T	91,05 T	↑ + 10,2 %
DECHETS DANGEREUX	9,03 T	5,11 T	↑ + 76,7 %
BATTERIES	2,72 T	2,86 T	
PILES	0 T	0,49 T	
LAMPES A ECONOMIE D'ENERGIE	0 T	0,15 T	
TOTAL	2 323,07 T	2 076,84 T	+ 11,86 %
TOTAL (HORS DECHETS VERTS)*	1 952,17 T	1 647,47 T	+ 18,5 %
HUILES MOTEUR	4 700 litres	3 420 litres	
HUILES MENAGERES	730 litres	710 litres	

* seuls les usagers de la CAGV peuvent déposer des déchets verts

Remarques : On constate une évolution du comportement des usagers, puisque malgré une légère baisse des visites, le tonnage total a fortement augmenté. L'apport moyen (hors huiles) a augmenté de 38,5 à 43,4 kg/visite. Les évolutions des tonnages par matériaux s'expliquent également par d'autres facteurs que la seule fréquentation :

- saturation de la déchetterie : les périodes de saturation sont plus fréquentes, ce qui provoque parfois la dépose du bois dans la benne tout-venant,
- mode d'exploitation : les D3E sont quotidiennement évacués de la déchetterie vers un entrepôt où les flux sont massifiés avant d'être expédiés vers les filières de recyclages. Il peut donc y avoir un décalage relativement important entre ce qui est réellement collecté et ce qui est expédié,
- les piles et les lampes ont bien été collectés, mais en quantité insuffisante pour justifier d'un enlèvement. A noter, qu'une partie des piles collectées sont données lors du Téléthon, et n'apparaissent pas dans ce document.

Par ailleurs, les bennes de déchets verts sont uniquement mises à disposition des usagers de la CAGV et payées par cette collectivité. Leur coût n'apparaît donc pas dans ce rapport annuel.

2. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Lieux et type de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur la Communauté de communes :

Flux de déchets	Type de traitement	Centre de transfert	Site de traitement	
			Société	Lieu
Ordures ménagères résiduelles	ENFOUISSEMENT		SUEZ	PAGNY-SUR-MEUSE (55)
Verre	RECYCLAGE		OI Manufacturing	GIRONCOURT (88)
Corps creux	TRI	SUEZ Belleville puis ECO-DECHETS	PAPREC	DIEULOUARD (54)
Corps plats	TRI	SUEZ Belleville puis ECO-DECHETS	PAPREC	DIEULOUARD (54)

Après la séparation des matériaux en centre de tri, les déchets recyclables sont transportés jusqu'aux usines de recyclage.

NATURE DES DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT
ENCOMBRANTS / TOUT-VENANT	Enfouissement
GRAVATS	Remblaiement
BOIS	Valorisation matière et énergétique
DECHETS VERTS	Valorisation matière
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)	Valorisation matière et énergétique
CARTONS	Valorisation matière
METAUX	Valorisation matière
DECHETS DANGEREUX (DDS)	Traitement physico-chimique
BATTERIES	Valorisation matière
PILES	Valorisation matière
LAMPES A ECONOMIE D ENERGIE	Valorisation matière et énergétique
HUILES MOTEUR	Valorisation matière
HUILES MENAGERES	Valorisation matière
TEXTILES	Réemploi / Valorisation matière

3. COMMUNICATION ET PREVENTION

En 2019, la communication s'est limitée au rappel de la mise à disposition de composteurs individuels dans le journal intercommunal. Bien que cette information soit disponible en permanence sur le site web de la Communauté de Communes, cet encart a été bien plus efficace (voir résultats ci-dessous).

PREVENTION (= REDUCTION) DES DECHETS



La prévention vise à réduire la quantité de déchets produite à la source, ainsi que les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine.

Résultat de la communication évoquée ci-dessus, les ventes de composteurs individuels, ont fortement augmenté en 2019, pour un total de 79 composteurs, contre seulement 15 en 2018.

4. EMPLOI : LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Au sein de la communauté de communes, plusieurs agents interviennent sur la gestion des déchets :

	2019
1 Technicien environnement	0,20 ETP
1 Technicien service déchets ménagers	1 ETP
1 agent chargé de la gestion de la redevance incitative	0,60 ETP
Gardiennage déchèterie (5 agents - équipe d'intervention)	3,70 ETP
<i>Déchets verts (équipe d'intervention - estimation)</i>	<i>0,69 ETP</i>
TOTAL	6,19 ETP

L'équipe d'intervention mène également les missions suivantes :

- Collecte des papiers et cartons des professionnels (1 fois par semaine),
- Apport des bacs pucés et des composteurs au siège de la communauté de communes,
- Distribution des sacs de tri dans les mairies.

LES INDICATEURS FINANCIERS

1. COUT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

Tous les marchés de collecte et de traitement ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2018.

Note : pour les marchés de traitement des déchets ménagers et assimilés transférés, le SMET Meuse facture les coûts du traitement à la communauté de communes chaque trimestre.

Remarque : les chiffres présentés dans ce chapitre sont les coûts réels annuels ; ils diffèrent donc du compte administratif.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

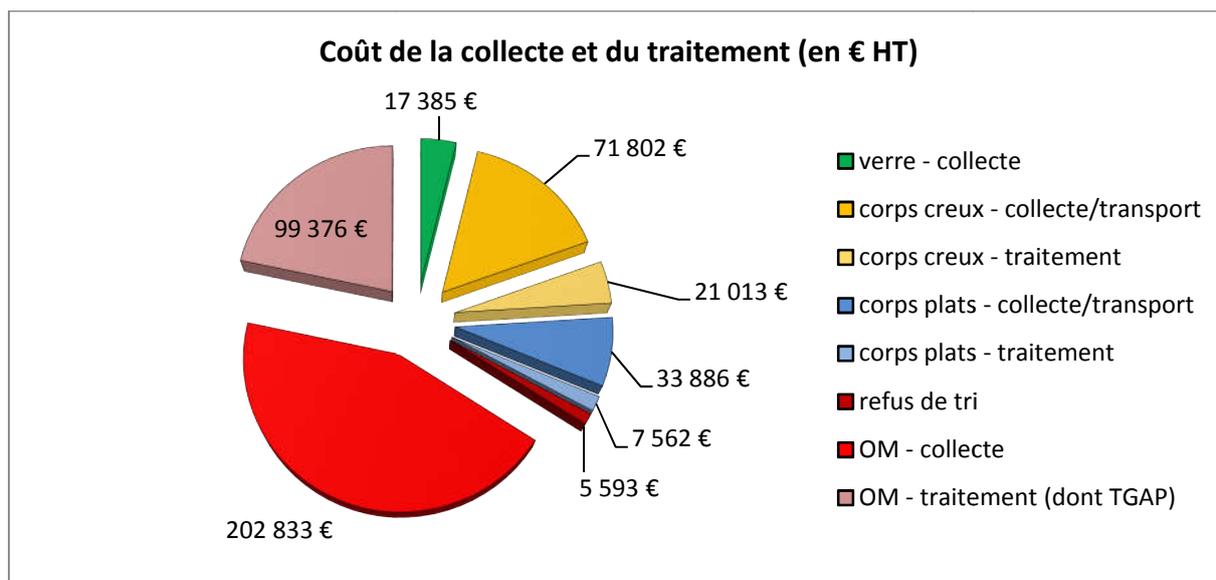
Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)

	PRESTATAIRE	ETAPE TECHNIQUE	2019 COUT HT	2018 COUT HT
OMR	ECO-DECHETS SUEZ	Collecte	202 833 €	195 848 €
		Traitement	80 626 €	76 875 €
		TGAP	18 750 €	17 521 €
		TOTAL HT	302 209 €	290 244 €
		TVA (10 %)	30 221 €	29 024 €
		TOTAL TTC	332 430 €	319 268 €

COLLECTE SELECTIVE

Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)

	PRESTATAIRE	ETAPE TECHNIQUE	2019 COUT HT	2018 COUT HT
VERRE	CITRAVAL	Collecte	17 385 €	15 709 €
CORPS CREUX	ECO-DECHETS PAPREC PAPREC	Collecte	66 549 €	65 485 €
		Transport	5 253 €	4 911 €
		Traitement	21 013 €	19 644 €
CORPS PLATS	ECO-DECHETS PAPREC PAPREC	Collecte	20 676 €	20 523 €
		Transport	13 247 €	13 086 €
		Traitement	7 570 €	7 450 €
REFUS DE TRI	PAPREC	Traitement (dont TGAP)	5 593 €	6 675 €
CARACTERISATIONS (18)	PAPREC		4 519 €	4 340 €
		TOTAL HT	161 805 €	157 823 €
		TVA (10 %)	16 181 €	15 782 €
		TOTAL TTC	177 986 €	173 605 €



Les recettes du tri sélectif

Pour la reprise des matériaux, dans le cadre du contrat Adelphe, la Communauté de communes a opté pour l'option filières : option proposée par les différentes filières du recyclage, proposant et garantissant un prix de reprise unique sur tout le territoire national

	2019	2018
Rachat de matières		
Acier	3 309 €	5 092 €
Aluminium	697 €	2 074 €
Plastique	11 657 €	15 471 €
EMR (cartonnettes)	4 545 €	5 624 €
ELA (briques)	100 €	206 €
Verre	12 600 €	12 213 €
Papiers – JRM	11 644 €	13 615 €
Gros de magasin	2 989 €	3 586 €
Sous - total rachats	47 539 €	57 880 €
Soutiens éco-organismes		
Soutien ADELPHÉ (barème F)	114 240 €	121 604 €
Soutien CITEO PAPIERS	11 230 €	14 996 €
Sous - total soutiens	125 470 €	131 536 €
TOTAL	173 009 €	189 416 €

Le soutien Adelphe au recyclage des emballages est calculé selon un barème, qui est réévalué lors du renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme. Le barème F, entré en vigueur en 2018, est beaucoup moins favorable pour les collectivités comme la nôtre que le précédent : seules les performances de recyclage sont prises en compte ; les soutiens liés à l'habitat rural ont été supprimés.

Pour compenser partiellement cette baisse, la Communauté de Communes s'est engagée dans un contrat d'objectif. En atteignant l'ensemble de nos objectifs, un soutien complémentaire dit « de transition » est versé par Adelphe à hauteur du soutien de l'année de référence (2016). Ce contrat est axé sur 3 critères :

- Performance : à minima, égaler la performance de l'année de référence,
- Plan d'actions : réaliser un plan d'actions permettant d'augmenter la performance,
- Extension des consignes de tri : s'engager à les mettre en œuvre avant 2022.

Pour 2019, le premier critère sur la performance n'a pas été atteint. Le soutien de transition versé par Adelphe s'est donc élevé à 14 727 €.

La diminution des rachats de matériaux est principalement liée à la baisse du tonnage recyclé (- 15 %). De plus, les prix de rachat sont restés bas en 2019.

A noter que la Communauté de Communes a perçu courant 2019, un **soutien au développement durable** par Adelphe, pour avoir atteint certains objectifs en 2017 (économiques, sociaux et environnementaux). Ce soutien n'existe plus dans le nouveau barème.



CL055082

CC VAL DE MEUSE VOIE SACREE

Population contractuelle totale :

8 729 habitants

Année de référence SDD choisie :

2017

		Cibles économiques	Cibles sociales	Cibles environnementales
		Coûts de votre collecte sélective	Emplois créés par votre collecte sélective	Part de la collecte sélective par rapport à vos ordures ménagères
		Coûts complets de la collecte sélective d'emballages ménagers en € HT / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	Tonnes recyclées d'emballages ménagers de collecte sélective / Tonnes d'OM collectées dont refus
Votre valeur déclarée		154 €/t de CS 119 €/t légers 71 €/t verre	203,7 pr 10 000 t	49,91%
Niveau 1 (2%) 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	< 204,0 €/t de CS	> 100 pr 10 000 t	> 18,50 %
	Ecart à la valeur de réf.	-24,6%	103,7%	169,8%
Valeur de progression	Baisse supérieure à 5%		Hausse supérieure à 5%	Hausse supérieure à 5%
	Votre progression*	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Niveau 4 (12%)	Valeur de référence	< 389 €/t légers < 78 €/t verre	> 123 pr 10 000 t	> 21,40 %
	Ecart à la valeur de réf.	-18,0% -7,3%	65,6%	133,2%
		Les recettes de votre collecte sélective	Vos ambassadeurs du tri	Votre performance de collecte sélective
		Montant du liquidité + vente des matériaux / Coûts de la CS des emballages ménagers	Nombre d'ambassadeurs / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	Performance de collecte sélective des emballages ménagers (kg/hab/an)
Votre valeur déclarée		188,7%	17,4 pr 10 000 t	65,80 kg/hab/an
Niveau 1 (2%) 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	> 97%	> 15,9 pr 10 000 t	> 50,00 kg/hab/an
	Ecart à la valeur de réf.	94,5%	9,5%	31,6%
Valeur de progression	Pas de règle de progression		Hausse supérieure à 10%	Hausse supérieure à 5%
	Votre progression*		Sans objet	Sans objet
Niveau 4 (12%)	Valeur de référence	> 100%	> 15,0 pr 10 000 t	> 54,70 kg/hab/an
	Ecart à la valeur de réf.	88,7%	9,5%	20,3%
		Les erreurs de tri	Taux de gravité des accidents du travail de la collecte sélective	Les émissions carbone de votre collecte sélective
		Niveau de refus en kg/hab/an	Nombre de jours d'incapacité temporaire / nombre d'heures travaillées	Évaluation simplifiée de l'empreinte carbone / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers
Votre valeur déclarée		12,25 kg/hab/an	0,00%	73,3 kg CO2 /t
Niveau 1 (2%) 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	< 5,80 kg/hab/an	< 2,90%	< 124,0 kg CO2 /t
	Ecart à la valeur de réf.	111,2%		-40,9%
Valeur de progression	Baisse supérieure à 5%		Baisse supérieure à 10%	Baisse supérieure à 5%
	Votre progression*	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Niveau 4 (12%)	Valeur de référence	< 5,58 kg/hab/an	< 1,80%	< 104,0 kg CO2 /t
	Ecart à la valeur de réf.	119,6%		-29,5%
Cibles de niveaux 1, 2 et 3 atteintes par axe		2 / 3	3 / 3	3 / 3
Cibles de niveau 4 atteintes par axe		2 / 3	3 / 3	3 / 3

Niveau de SDD obtenu

% de bonification

Soutien obtenu

Niveau 4 sur 4

12%

7 765,86 €

* Règle de progression :
La règle de progression sur une cible peut s'appliquer si les conditions suivantes sont respectées :
- déclaration de deux années de référence consécutives à périmètre équivalent (<20% d'évolution de population)
- non obtention du SDD 2017 lors d'une comparaison aux valeurs de références
- non atteinte de la cible concernée.

Niveaux SDD :
Niveau 4 (12%) : au moins 2 cibles de niveau 4 atteintes par axe
Niveau 3 (8%) : au moins 6 cibles atteintes et 1 cible par axe
Niveau 2 (4%) : au moins 3 cibles atteintes et 1 cible par axe
Niveau 1 (2%) : si Niveau 2, 3 ou 4 non atteint

Le détail des différentes cibles est disponible sur le manuel de déclaration du Soutien au Développement Durable présent sur le site Mon Exp@cc.

Coût de la prestation collecte, transport et traitement (en € HT)

	PRESTATAIRE	2019	2018
ENCOMBRANTS	SUEZ	131 168 €	92 923 €
BOIS	SUEZ	39 401 €	31 621 €
CARTONS	SUEZ	6 177 €	5 366 €
DECHETS DANGEREUX	SUEZ	5 057 €	1 052 €
GRAVATS	SUEZ	5 879 €	5 357 €
METAUX	DEL	1 644 €	1 048 €
HUILES MENAGERES	OLEO RECYCLING	165 €	220 €
	TOTAL HT	189 491 €	137 587 €
	TVA (10 %)	18 949 €	13 759 €
	TOTAL TTC	208 440 €	151 346 €

Les recettes de la déchèterie

	2019	2018
Rachat Métaux / batteries	4 485 €	7 429 €
Rachat cartons	4 612 €	4 551 €
Soutien OCAD3E	5 214 €	6 315 €
Soutien EcoDDS	1 292 €	923 €
Soutien Eco-mobilier	7 548 €	6 562 €
TOTAL	23 151 €	25 780 €

2. MODALITES DE FINANCEMENT

Le service est financé depuis le 01/01/2014 par la redevance incitative, payée par l'utilisateur en fonction du nombre annuel de levées du bac d'ordures ménagères. Les tarifs ont été harmonisés le 1^{er} janvier 2018.

	Part fixe annuelle	Prix de la levée	Forfait annuel pour bac supplémentaire
Bac 80 litres (1 personne)	62,00 €	1,70 €	27€
Bac 140 litres (2 personnes et plus)	124,00 €	3,00 €	30 €
Bac 240 litres (Professionnels)	240,00 €	5,14 €	-
Bac 770 litres (Professionnels)	300,00 €	16,50 €	-

Pour les particuliers, 6 levées semestrielles sont comprises dans la part fixe.

Un forfait "déchèterie / points tri" est proposé aux "professionnels" du territoire n'ayant pas de bac mais souhaitant utiliser les services de la déchèterie et les conteneurs de tri.

3. MATRICE DES COUTS DU SERVICE 2019

Chaque année, une matrice des coûts est remplie selon les conventions de l'ADEME. La matrice permet d'identifier les coûts par flux de déchets, par poste de charge, ou encore de comparer l'évolution des coûts d'une année sur l'autre.

Elle permet également de comparer les coûts du service de gestion des déchets entre collectivités, notamment par typologie d'habitat. Pour permettre une comparaison, certains coûts sont retravaillés. Par exemple, les durées d'amortissement des investissements doivent être homogénéisées.

Pour 2019, le coût aidé par habitant est de 60,44 € TTC.

La matrice des coûts est jointe en annexe.

4. COUT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (CA)

Vous trouverez, ci-dessous, les tableaux relatifs aux budgets " déchets ménagers" et "déchèterie" détaillant les opérations de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement.

COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
BUDGET DECHETS MENAGERS			
ART	LIBELLES DEPENSES	CA 2019	CA 2018
6066	Carburants	32,80	0,00
6068	Autres matières et foun.	10,40	34 368,36
611	Contrats de prest. Services	296 319,84	288 424,82
6152.	entretien divers	0,00	3 611,22
6156	Maintenance	1 300,00	5 498,50
61558	Entretien matériel divers	791,40	225,86
616	assurances	256,42	0,00
6182	Documentation	108,00	91,80
6236	Catalogues et imprimés	1 488,58	1 559,40
6237	Publications	102,60	213,60
624	Transports	0,00	0,00
627	Services bancaires	255,90	239,25
6287	Rembt ,de frais	288 738,45	257 320,12
6288	autres rembts de frais	0,00	2 035,00
TOTAL CHARGES GENERALES		589 404,39	593 587,93
6215	Personnel de rattachement	89 048,47	81 150,65
6218	Autres personnel extérieur	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		89 048,47	81 150,65
6541	Admission en non valeur	2 019,72	2 487,05
6542	Créances eteintes	1 810,78	3 062,60
673	Titres annulés	283,49	3 176,11
6811	Dot. Aux amortissements	37 201,46	63 223,45
AUTRES CHARGES		41 315,45	71 949,21
TOTAL FONCTIONNEMENT		719 768,31	746 687,79

COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
BUDGET DECHETS MENAGERS			
ART	LIBELLES RECETTES	CA 2019	CA 2018
701	Vente produits	20,00	130,00
706	Redevance incitative	539 720,33	663 901,96
7078	Ventes autres march.	32 916,16	0,00
	Valorplast (bouteilles et flacons plastiques)	11 661,05	
	OI MANUFACTURING France (verre)	12 559,60	
	REGEAL Affimet (métaux non ferreux)	697,00	
	Arcelor (acier)	3 308,62	
	Revipac LUCART SAS	80,01	
	Revipac SAICA PAPERS	4 569,88	
7084	Rembt mise à disposition	7 834,27	5 801,68
7087	Rembt de frais	1 600,00	1 200,00
7478	Part. autres organismes	110 100,14	297 938,18
	Valorplast (bouteilles et flacons plastiques)		31 533,74
	BSN/ OI MANUFACTURING France (verre)		21 745,41
	Saleur (J.R.M.) puis NORSKE		3 988,58
	RECOVCO/REGEAL Affimet (métaux non ferreux)		3 878,62
	Adelphe (soutien CAP)		
	Adelphe (soutiens à la communication)	87 338,10	200 302,11
	Adelphe (ambassadeur du tri)		
	Adelphe (caractérisation)		
	ADELPHE (soutien au développement durable)	7 765,86	6 903,79
	Ecofolio	14 996,18	11 006,32
	Arcelor (recyclage acier)		7 974,19
	Revipac Eymin Leydier		2 460,00
	Revipac LUCART SAS		254,49
	Revipac SAICA PAPERS		7 890,99
758	Autres prod de gestion courante	48,13	29,95
777	Amort des subv. Perçues	10 834,31	17 677,73
7788	Autres prod exceptionnels	0,00	72 105,50
TOTAL FONCTIONNEMENT		703 073,34	1 058 785,00

COMMUNAUTE de COMMUNES VAL de MEUSE - VOIE SACREE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
BUDGET ANNEXE DECHETTERIE			
ART	LIBELLES DEPENSES	CA 2019	CA 2018
6061	Fourn. non stockable	0,00	48,78
6063	Fourn. petits équipements	105,50	35,00
6066	Carburants	3 018,94	2 773,21
6068	Autres matières et fournitures	67,70	0,00
6132	Locations immobilières	43 392,29	42 501,70
	locations du site	42 616,32	41 738,40
	location terrain pour gravois	775,97	763,30
6152	Entretien sur biens immob.	780,00	1 622,40
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 602,25
6161	Assurances multirisques	12,40	12,71
6168	Assurances autres	57,42	700,00
623...	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6238	Divers (inform., pub...)	0,00	162,00
6251	Frais de déplacement	0,00	0,00
6262	Frais télécomm.	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	957,24	715,07
6287	Remboursement de frais (SMET)	192 189,18	153 589,78
6287	Remboursement de frais AG	22 569,33	12 308,67
6358	Autres droits		
TOTAL CHARGES GENERALES		263 150,00	216 071,57
6215	personnel affectés par la collectivité	39 146,57	37 287,96
	rembt. frais personnel équipe technique		
	rembt. sur frais adm générale		
6218	Autres personnels extérieurs	38,74	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00
6541-	Admissions en non valeur	0,00	89,70
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		39 185,31	37 377,66
6811	Dot. Aux amortissements	5 084,66	4 966,49
AUTRES CHARGES		5 084,66	4 966,49
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		307 419,97	258 415,72

ART	LIBELLES RECETTES	CA 2019	CA 2018
707	Ventes autres march.	4 489,84	0,00
	papier et carton RECYLUX (ferrailleet métaux)		
70871	Rembt par la collectivité	87 310,50	46 421,76
70872	Rembt par redevables	204 739,22	183 506,37
	CC Meuse Voie Sacrée CA VERDUN	165 780,13	183 506,37
74	Subventions d'exploitation	122,58	5 274,13
	OCA D3E/ECOSYSTEM (soutien comm) OCA D3E/ECOSYSTEM (reprise D3E) papier carton		5 274,13
773	MANDATS ANNULES	7 872,92	0,00
777	Amort des subv. Perçues	3 105,19	3 105,19
	TOTAL FONCTIONNEMENT	307 640,25	238 307,45

Annexe

Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

Année 2019		FLUX DE DECHETS					Total		
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries		Déchets verts	
		PàP	AV	Non fibreux (CC)	Fibreux (CP)				
Population desservie (hab)		9 157	9 157	9 157	9 157	36 426	9 157	9 157	
Tonnages de référence		1 103	383	138	347	1 636	500	4 106	
Ratio		120	42	15	38	45	55	315	
Population en prestation à des tiers						27 269			
Tonnage en prestation à des tiers		0	0	0	0	947			
Charges	Functionnelles								
	Charges de structure	24 857,44 €	1 537,91 €	8 383,38 €	3 929,82 €	25 563,70 €	844,66 €	65 116,92 €	
	Communication	2 242,96 €	138,77 €	756,46 €	354,60 €	2 306,69 €	76,22 €	5 875,70 €	
	TOTAL	27 100,41 €	1 676,68 €	9 139,84 €	4 284,42 €	27 870,39 €	920,87 €	70 992,62 €	
	Techniques	Prévention	765,46 €	182,85 €	65,59 €	165,41 €	780,16 €	341,08 €	2 300,55 €
		Pré-collecte et collecte	233 825,98 €	21 319,99 €	87 825,88 €	40 118,77 €	144 391,18 €	- €	527 481,80 €
		Pré-collecte	30 992,98 €	1 558,60 €	15 306,10 €	1 558,60 €			49 416,27 €
		Collecte	202 833,00 €	19 761,39 €	72 519,78 €	38 560,17 €	144 391,18 €		478 065,53 €
		Transit/transport					80 188,19 €		80 188,19 €
		Traitement	112 961,20 €	- €	29 323,58 €	14 661,93 €	126 319,83 €	11 468,79 €	294 735,33 €
		Tri / conditionnement			29 323,58 €	14 661,93 €	1 683,39 €		45 668,90 €
		Compostage						11 468,79 €	11 468,79 €
		Méthanisation							- €
		Incinération							- €
		Autre valorisation matière-énergie					20 978,67 €		20 978,67 €
		Stabilisation de déchets organiques							- €
		Stockage de déchets non dangereux	112 961,20 €				103 021,69 €		215 982,89 €
		Gestion des inertes					636,08 €		636,08 €
		Enlèvement et traitement déchets dangereux					5 748,08 €		5 748,08 €
		Autres charges							- €
		[REG] - XXXX / XXXX							- €
		[REG] - XXXX / XXXX							- €
	TOTAL	347 552,65 €	21 502,83 €	117 215,05 €	54 946,11 €	357 427,44 €	11 809,87 €	910 453,95 €	
	TOTAL CHARGES		374 653,06 €	23 179,52 €	126 354,89 €	59 230,53 €	385 297,83 €	12 730,74 €	981 446,57 €
	[REG] - Incinération / Energie								- €
	[REG] - Technique / Matériaux / Soutiens								- €
[REG] - Traitement matériaux								- €	
[REG] - (charges / produits)								- €	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	- €	12 599,60 €	15 762,33 €	19 177,40 €	9 097,64 €	- €	56 636,97 €
		Matériaux		12 599,60 €	15 762,33 €	19 177,40 €	9 097,64 €		56 636,97 €
		Compost							- €
		Energie							- €
		Prestations à des tiers					204 671,73 €		204 671,73 €
	Autres produits							- €	
	TOTAL	- €	12 599,60 €	15 762,33 €	19 177,40 €	213 769,37 €	- €	261 308,70 €	
	Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	- €	4 658,25 €	79 707,63 €	40 417,01 €	14 056,78 €		138 839,67 €
		Aides "reprises" aux investissements	7 160,05 €	57,91 €	315,65 €	147,97 €	3 317,72 €	62,32 €	11 061,61 €
		Fonctionnement & communication							- €
Aides	Aides à l'emploi					56 000,00 €		56 000,00 €	
	TOTAL	7 160,05 €	57,91 €	315,65 €	147,97 €	59 317,72 €	62,32 €	67 061,61 €	
TOTAL PRODUITS		7 160,05 €	17 315,75 €	95 785,61 €	59 742,38 €	287 143,87 €	62,32 €	467 209,98 €	
Montant de la TVA acquittée		20 731,21 €	23,70 €	9 487,15 €	44,34 €	8 728,82 €	190,77 €	39 205,99 €	
Contribution des usagers		376 424,49 €	5 708,52 €	38 838,95 €	- €	103 634,17 €	12 468,35 €	537 074,47 €	
TEOM								- €	
REOM		376 424,49 €	5 708,52 €	38 838,95 €	- €	103 634,17 €	12 468,35 €	537 074,47 €	
Redevance spéciale & facturation								- €	
Contributions des collectivités								- €	
Coûts		OMR PàP	Verre AV	Recyclables Non fibreux (CC)	Recyclables Fibreux (CP)	Déchèteries	Déchets verts	Total	
Coût complet		374 653,06 €	23 179,52 €	126 354,89 €	59 230,53 €	385 297,83 €	12 730,74 €	981 446,57 €	
Coût technique		374 653,06 €	10 579,92 €	110 592,56 €	40 053,13 €	171 528,46 €	12 730,74 €	720 137,87 €	
Coût partagé		374 653,06 €	5 921,67 €	30 884,93 €	- 363,88 €	157 471,68 €	12 730,74 €	581 298,20 €	
Coût aidé HT		367 493,01 €	5 863,76 €	30 569,28 €	- 511,85 €	98 153,96 €	12 668,42 €	514 236,58 €	
Coût fiscal (TVA acquittée)		20 731,21 €	23,70 €	9 487,15 €	44,34 €	8 728,82 €	190,77 €	39 205,99 €	
Coût aidé TTC		388 224,22 €	5 887,46 €	40 056,43 €	- 467,50 €	106 882,78 €	12 859,20 €	553 442,58 €	
Coût imputé		376 424,49 €	5 708,52 €	38 838,95 €	- €	103 634,17 €	12 468,35 €	537 074,47 €	
Coût aidé HT (€/hab.)		40,13 €	0,64 €	3,34 €	- 0,06 €	10,72 €	1,38 €	56,16 €	
Coût aidé TTC (€/hab.)		42,40 €	0,64 €	4,37 €	- 0,05 €	11,67 €	1,40 €	60,44 €	

Glossaire :

Adelphe (ou Citéo) : Eco-organisme, créé par les metteurs sur le marché, chargé de répondre aux exigences réglementaires de la filière à responsabilité élargie du producteur (emballages et/ou papiers)

CA : Compte administratif

CAGV : Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Codecom : Communauté de communes

Corps creux : conserves, cannettes en alu, briques alimentaires, flacons plastiques

Corps plats : cartonnettes, journaux, magazines, prospectus

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques fonctionnant sur secteur, avec une pile ou sur batterie. Par exemple : réfrigérateur, télévision, machine à laver, fer à repasser, cafetière, perceuse, réveil, ordinateur, console de jeu...

DDS (Déchets Diffus spécifiques) : déchets issus des activités de bricolage, de jardinage, de l'entretien de la maison ou de la voiture et qui peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Par exemple : les peintures, vernis, colles, acétone, herbicides et engrais, déboucheurs d'évier, liquides de refroidissement, antigel

JRM : Journaux, revues, magazines

Lampes à économie d'énergie : lampes basse consommation, néons... Ne concerne pas les lampes halogènes et les ampoules à incandescence.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés : regroupe les OMR et les recyclables secs

OMR : Ordures ménagères résiduelles qui sont collectées en porte-à-porte et destinées à l'enfouissement

PLP : Programme Local de Prévention des déchets définissant des actions à mener pour promouvoir la réduction des déchets, selon des thématiques définies.

Recyclables secs : matériaux triés en vue de leur recyclage, et déposés dans les conteneurs de tri par apport volontaire. Regroupe les corps creux, les corps plats et le verre.

SINOE : outil d'analyse et d'aide à la décision, destiné aux collectivités pour leur politique de gestion des déchets ménagers

SMET : Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse